

INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN MAIRIE – SVP.

La collecte des Déchets Ménagers Encombrants (ou Monstres) a lieu le 2^{ème} mardi de chaque mois, à l'exception des mois de Décembre – Janvier – Février – (Mars suivant l'enneigement) – Août.

Il s'agit d'un service municipal aux particuliers assuré en régie (c'est à dire par les employés communaux), ce qui implique une sélection des déchets collectés répondant à la définition du service.

Les déchets sont à mettre en évidence en bordure de route.

ADMIS	REFUSES
<ul style="list-style-type: none">• vieux sommiers• matelas• petit mobilier qu'il n'est pas possible de mettre dans une voiture• appareils électroménagers• téléviseurs...	<ul style="list-style-type: none">• déchets industriels• carcasses de véhicules• moteurs• pneus• cartons, journaux• matériaux de démolition (fenêtres, gravats, radiateurs...)• verre (vitres, miroirs...)• déchets de rénovation (placo, laine de verre, moquette...)• déchets verts (gazon, produit de la taille d'arbres, de haies...)• poubelles ménagères, tri sélectif, habits• matériaux sanitaires (chauffe-eau, wc...)• produits solvants, peintures, tout type d'huiles (moteur, frites...)• petits appareils en tout genre (fer à repasser, skis... tout ce que vous êtes susceptible de pouvoir transporter dans votre véhicule personnel)

Ce type de déchets est accepté gratuitement pour les particuliers à la déchetterie du Bas de la Chaux, mais le transport est à la charge du propriétaire.

Horaires d'ouverture de la déchetterie du Bas de la Chaux

ETE (1^{er} avril au 30 septembre) :

du Lundi au Vendredi de 7 h 00 à 11 h 45, et de 13 h 45 à 19 h 00

le Samedi de 9 h 00 à 11 h 30, et de 14 h 00 à 18 h 00

HIVER (1^{er} octobre au 31 mars) :

du Lundi au Vendredi de 7 h 00 à 11 h 45, et de 13 h 45 à 17 h 30

le Samedi de 9 h 00 à 11 h 30, et de 14 h 00 à 17 h 00